

Note du Service Intérieur  
à l'attention des futurs usagers du parking  
2017 - 2018

---

Objet : Obtention d'une place de parking

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la future attribution des places de parking pour les étudiants, merci de respecter les consignes suivantes :

- Les fiches de demande de place seront disponibles à partir du **04 Septembre 2017** à l'accueil de l'Institut ou sur le site Internet <http://www.psychologie.parisdescartes.fr/>.

Cette fiche est à **déposer** au RDC : « Service Intérieur bureau 0033 »

Avec la copie des documents suivants :

- > de votre attestation d'assurance en cours
- > de la carte grise de votre véhicule
- > de votre carte d'étudiant

**Les étudiants ayant déjà une carte de parking doivent la déposer avec le dossier**

- A partir du **04 septembre 2017**, le Service Intérieur (bureau 0033) procédera à la vérification des pièces. **Horaires du bureau 0033 : 8h00 à 15h30**  
Le badge sera remis contre un **chèque de 150,00 €** à l'ordre de l'Agent comptable Paris Descartes.

Nota : Le nombre de places étant limité, seules les premières demandes seront honorées.

**Le parking étudiant se situe au 3eme sous-sol, merci de respecter cette consigne sous peine de retrait de votre carte.**

**Cette carte est personnelle et individuelle, en aucun cas elle ne doit-être prêtée, échangée, vendue.**

**La carte est valide pour l'année universitaire (jusqu'au 15/07) et/ou la date d'anniversaire de la carte d'assurance. A chaque renouvellement d'assurance il faudra en donner une copie sous peine de dévalidation du badge.**

**En cas de perte de cette carte, une indemnité forfaitaire de 30 Euros sera demandée pour son renouvellement.**

**Il est interdit de laisser votre voiture la nuit et week-end dans le parking.**